



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social d'administration OFB

- Mardi 27 juin 2023 -

Propos liminaires :

Le nouveau Directeur général, président de droit du Comité social d'administration, a souhaité prendre place dans le dialogue social avec les représentants élus des personnels de façon marquée puisqu'il a accueilli favorablement la demande des Organisations syndicales et a convoqué deux CSA sur deux jours consécutifs, permettant ainsi l'ouverture de nombreux échanges. Déjà une nette différence par rapport à son prédécesseur qui n'avait cure du dialogue social...

Dans son allocution d'ouverture, Olivier Thibault précise qu'il souhaite travailler dans la concertation, progressivement, traiter les dossiers les uns après les autres, être conscient qu'il faut donner du sens au travail et avoir vu des personnels inquiets et fatigués. Depuis sa prise de fonction, il visite des services et rencontre des collègues pour évaluer concrètement la situation. Olivier Thibault précise que l'OFB est toujours en construction et concède que la préfiguration fut rapide. Il ajoute que l'Établissement est porté par les ministres (Ecologie+agriculture) et que c'est un atout. Il entend les manques de moyens humains, financiers, matériels et précise que nous sommes dans l'attente de la nouvelle stratégie nationale sur la biodiversité et des discussions budgétaires qui vont définir la place et les moyens de l'Ofb dans le MTE.



Point 1: Projet de règlement intérieur du CSA et de sa formation spécialisée (pour avis)

Trois réunions de groupe de travail avant la présentation de ce règlement intérieur au Comité social d'administration ont été organisées. Malgré cela, plus de 50 amendements déposés par les OS doivent être examinés, ce qui fait que nous terminerons ce point après plus de 3h de débats !

Ne seront pourtant abordés que les points « à discuter » avec l'administration.

L'Unsa-Ecologie intervient sur l'absence de vote pour valider ces amendements. En effet, il est de règle que lorsqu'un amendement est déposé par une Organisation syndicale, celui-ci fasse l'objet d'un vote. Aucune autre Organisation syndicale ne semble affectée de cette procédure. L'Unsa-Ecologie n'insistera pas et l'administration ne mettra pas aux voix, considérant que ça prendrait trop de temps et avancer sur le fond, écartant la forme !!!

Une interruption de séance au sujet de la désignation du secrétaire de séance de la Formation spécialisée est demandée par les Organisations syndicales. Après concertation, nous proposons de désigner le secrétaire et son suppléant uniquement parmi les titulaires pour éviter la présence d'un suppléant qui ne pourrait pas participer aux échanges et aux votes si le titulaire est présent.

L'administration accepte cette proposition.

L'Unsa-Ecologie intervient pour demander un changement de secrétaire en cours à mi-mandat (deux ans), ce qui devrait éviter qu'une Organisation syndicale monopolise cette fonction.

Pas d'objections des autres Organisations syndicales, l'administration adopte notre proposition.



Résultats des avis : Favorable à l'unanimité
4 SNE-FSU, 2 UNSA Ecologie, 2 FO, 1 EFA-CGC,
1 CGT

Point 2 : PV de la séance commune du CT et du CHSCT du 22 novembre 2022 (pour avis)

Considérant que le délai est trop long pour apporter des modifications sur ce PV et que celui-ci concerne l'ancienne mandature, l'Unsa-Ecologie déclare qu'elle ne participera pas au vote.



Résultat du vote :
Favorables : 1 EFA-CGC, 1 CGT
Défavorables : 0
Abstentions : 2 Unsa-Ecologie, 4 SNE-FSU, 2 FO

Point 3 : Projet de note de service actualisée relative au travail les week-ends et les jours fériés dans les services départementaux intégrant l'expérimentation des astreintes dans les services départementaux (pour avis)

Présentation par Sandrine CADIC, nouvelle Directrice générale adjointe et territoires.

Ce projet de mise en œuvre des astreintes traîne depuis la création de l'Ofb, quand on nous annonçait alors qu'il s'agissait d'une forme de continuité de service. Certes, s'il s'agit en effet de mettre en place une astreinte en dehors des heures de présence sur le terrain, c'est le cas. Mais à la lecture du dispositif mis en œuvre par la direction de l'Ofb, l'objectif est bien ailleurs....

Cela étant, nous avons toutefois obtenu qu'un plancher d'effectifs soit déterminé à partir duquel une astreinte se substituant à la présence sur le terrain pourra être mise en œuvre. Le projet présente donc un tableau avec un minimum de SDJF travaillés dans l'année en fonction du nombre d'agents opérationnels.

À titre d'approche générale du document proposé par l'administration, L'Unsa-Ecologie est clairement opposée ce projet et explique que :

1. Ce projet ne répond pas au principe même de la continuité de service auquel sont en droit d'attendre nos concitoyens de la part d'un service public chargé de missions de police et auquel l'Unsa-Ecologie est attaché.

En effet, globalement, ce projet n'a qu'un objectif : **mettre en place un dispositif qui permet d'exclure toute sollicitation du grand public par l'effet d'inscrire une liste de cas d'interventions extrêmement limitée et une filtration des appels téléphoniques.**

Le résultat est encore une fois d'écarter les Inspecteurs de l'Environnement des véritables missions pour lesquelles nous sommes commissionnés et assermentés.

Pour l'Unsa-Ecologie, notre présence sur le terrain est indispensable pour expliquer et faire respecter les règles aussi bien aux diverses catégories de pratiquant de loisirs extérieurs que des professionnels. Une police de l'environnement doit être visible et répondre présent aux sollicitations. On continue donc la politique engagée par le Directeur général délégué police connaissance expertise consistant à concéder nos missions de police à la gendarmerie.

2. **La liste des cas d'intervention est beaucoup trop restreinte.** Les missions et les interprétations possibles garantissent très peu de déplacements. L'Unsa-Ecologie demandait l'inscription des interventions en matière de police judiciaire (recueil des éléments matériels, auditions...), l'administration Ofb a refusé...



3. **La filtration des appels téléphoniques est inacceptable.** Entre une option ligne rouge connue uniquement du préfet, du parquet, des gendarmes (majorité des Organisations syndicales) et une option utilisation de la ligne du service et accueil du grand public (Unsa-Ecologie+EFA-CGC) qui devait être mis au vote, le Directeur général fait part de son désaccord et précise que des échanges devront avoir lieu sur la nécessaire présence des Inspecteurs de l'Environnement sur le terrain pour assurer leur métier. Il propose une option intermédiaire instituant la mise en place d'un répondeur sur la ligne du Service départemental avec filtration des appels. Le résultat sera cependant identique : **le grand public n'aura pas de réponse si ce n'est pas dans la liste !!!**

4. Une différence de traitement inadmissible persiste dans la rémunération des samedis qui sera admise pour **les personnels en astreinte alors que ceux qui seront sur le terrain au contact du public et exposés aux risques de leurs missions ne seront pas rémunérés par une indemnité.**
5. L'absence de revalorisation des indemnités prévues par un arrêté de 2002 pour le travail des dimanches et des jours fériés, mais aussi désormais des samedis, n'engage pas les personnels à choisir l'indemnisation mais plutôt les récupérations en temps, et par conséquent, ampute d'autant de jours de service par ailleurs. **L'Unsa-Ecologie demande donc encore une fois la revalorisation de cette indemnité à hauteur de 90 euros/jours œuvré.**

L'expérimentation débutera par une vingtaine de Service départementaux volontaires à partir du 1^{er} septembre et s'étendra à partir du 1^{er} janvier à l'ensemble des SD. Un bilan est prévu en septembre 2024. Des indicateurs seront mis en place pour examiner le nombre d'interventions demandées, la nature des interventions, le nombre d'appels téléphoniques... des surprises sont à craindre et feront certainement réagir par rapport à la place de l'Ofb dans les territoires...

L'Unsa-Ecologie souhaite des précisions lorsque l'astreinte est prise à l'échelle interdépartementale (cas du territoire de Belfort). Aucune réflexion n'a été engagée par la direction nationale sur les départements qui pourraient intervenir le cas échéant. S'agissant d'une possibilité et non d'une obligation, il est décidé de laisser la phrase en l'état.



Résultat des avis :

Favorables : 4 SNE-FSU

Défavorables : 2 Unsa-Ecologie, 1 EFA-CGC

Abstentions : 1 CGT, 2 FO

Point 4 : Projet d'organisation mer (pour avis)

Présentation assurée par le DGDMob, Christophe Aubel.

Ce projet de réorganisation a fait l'objet d'un courrier intersyndical envoyé à tous les collègues. Celui-ci fait état d'un certain nombre d'inquiétudes.

Un débat sur la forme s'ouvre avec la publication de 2 postes alors que la réorganisation n'est pas validée par le CSA. Le Directeur général annonce que si la réorganisation n'est pas validée, les postes ne seront pas ouverts.

La réorganisation testée semble fonctionnelle et permettre de répondre aux grands enjeux qui se dessinent et montent en puissance. Néanmoins, des évolutions et adaptations selon la prise en compte croissante des enjeux mer n'est pas à exclure.

Une direction des aires protégées et des enjeux marins est créée : DAPEM

Sur le point de l'Observatoire de l'éolien en mer mis en place récemment, l'administration nous informe que 10 postes d'interimaires sont en place pour une durée limitée dans le cadre d'une première intervention budgétée de 50ME. Il est probable que cet observatoire passe ensuite sur une mission pérenne de l'Ofb avec des emplois permanents et des crédits supplémentaires inscrits au budget.



Résultat des avis :

Favorables 0

Défavorables : 4 SNE-FSU, 1 CGT

Abstentions : 2 Unsa-Ecologie, 1 EFA-CGC, 2 FO

Point 5 : Projet de création d'une deuxième équipe « grands prédateurs terrestres » (pour avis)

Il s'agit ici de répondre à une commande du Gouvernement au regard de l'expansion de l'aire géographique du loup.

Présentation par le DGDPC Loïc OBLED : création d'une nouvelle brigade ouest avec un siège à Rodez mais avec 3 autres implantions (St Giron, Juvignac, Villeneuve la Rivière).

L'Unsa-Ecologie intervient sur la concertation et son manque de lisibilité dans le document. En effet, une fois de plus, il est fait état de consultations auprès des personnels concernés mais en aucun cas, le dossier ne présente de document rapportant les positions individuelles de chacun des agents concernés.

Par ailleurs, nous déplorons que deux postes budgétaires de BMI soient déplacés sur des fonctions qui ne sont pas celles dévolues aux missions BMI. On nous répond qu'il s'agit de deux postes de BMI qui effectuent déjà 8 mois/an leurs missions sur l'ours, ce qui ne change rien au fond sur le nombre de postes BMI qui va encore diminuer.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'absence d'un adjoint sur une Brigade alors que, pour un même effectif, il est présent sur l'autre Brigade. L'administration affirme que l'adjoint assurera les missions transversales des deux Brigades.

Enfin, il est confirmé la « CDisation » de 9 collègues.



Résultat des avis :

Favorables 0

Défavorables : 4 SNE-FSU

Abstentions : 2 Unsa-Ecologie, 1 CGT, 1 EFA-CGC, 2 FO

Point 6 : Ajustement organisationnel de la direction des systèmes d'information (pour avis)

Ce projet avait fait l'objet d'une publication intersyndicale dénonçant le mal-être au travail à la DSI ainsi que des conditions de management du nouveau DSI totalement inacceptables.

Olivier Thibault estime qu'il s'agit d'un chantier stratégique qui nécessite du temps et considère que la situation présentée ne propose pas un dossier abouti.

Ce projet est donc retiré de l'ordre du jour, *sine die*.

Point 7 : Projet d'instruction concernant les jours de fermeture (pour avis)

Ce point a été soumis à avis du Comité social d'administration par vote électronique début mai.

L'Unsa-Ecologie a voté CONTRE ce projet de jours de fermeture avec en explications : « Depuis la création de l'OFB, l'UNSA Ecologie est opposée à cette obligation de fermeture. Tout d'abord, les agents qui souhaiteraient travailler ce jour-là ne le peuvent pas, ce qui n'est pas acceptable en l'état (obligation pour les agents concernés de poser un jour de congés annuel, RTT ou jour de CET). Ensuite, le principe de la continuité de service public, auquel nous sommes particulièrement attachés est écarté par cette obligation de fermeture ».

Les résultats des avis seront insérés en annexe au PV de ce Comité social d'administration.

Point 8 : Document de cadrage sur les réorganisations (pour information)

Le projet de l'administration consiste à déterminer un niveau de structure en deçà duquel elle ne consulterait pas le Comité social d'administration pour modifier la structuration d'un service. Elle argumente en prenant exemple sur l'administration centrale dans laquelle le Comité social d'administration n'est pas consulté pour modifier la composition des bureaux dans un service. Or, on ne peut comparer la situation d'une administration centrale dont tous les agents sont sur une même implantation et les Services départementaux dont les agents sont des agents de terrain et donc très souvent (et heureusement) répartis sur le territoire.



L'Unsa-Ecologie demande donc que les projets de réorganisation des services départementaux soient bien examinés en CSA car elles peuvent avoir de lourdes conséquences pour les collègues (modification substantielle des fiches de postes, changement de RA, d'implantation ...). Il s'agit là d'un point rédhibitoire pour nous.

De plus, l'Unsa-Ecologie fait remarquer que la motivation juridique évoquée indique que le Comité social d'administration n'est pas compétent, ne s'agissant pas d'un texte réglementaire, mais le projet omet volontairement (?) la situation réglementaire visée à l'art. 51 al. 3 du même décret qui permet la consultation des Représentants des personnels : « *le Comité social d'administration peut examiner toute question relative : 3° fonctionnement et organisation des services* ».

La majorité des Représentants des personnels demande un vote sur ce projet initialement prévu comme une simple information.

Le Directeur général demande que le texte réglementaire du projet avancé par l'administration soit complété et propose des réunions d'information préalables dès lors qu'un projet de réorganisation infra départemental sera demandé par l'administration.



Résultat des avis :

Favorables : 1 EFA-CGC, 4 SNE-FSU, 1 CGT

Défavorables : 0

Abstentions : 2 Unsa-Ecologie, 2 FO



Explication de vote UNSA : Abstention « constructive » compte tenu des modifications apportées qui permettront de se saisir des dossiers au Comité social d'administration en cas de désaccord, de l'écoute, de la recherche d'un compromis et de la prise en compte des remarques.

Point 9 : Projet de note de gestion concernant le RIFSEEP des ITPE et des TSDD (pour information)

Un groupe de travail a eu lieu avec l'administration afin de caler les classements dans le Rifseep selon les fonctions exercées à l'Ofb en essayant de les rapprocher des fonctions au MTE. Des rapprochements indemnitaires restent à faire entre ceux des contractuels et ceux des fonctionnaires.

L'Unsa-Ecologie intervient sur la possibilité de CDisation dès 3ans car l'administration attend toujours l'obligation réglementaire qui lui impose cette CDisation dès 6 ans de CDD.

L'administration va se renseigner mais il semble réglementairement qu'il soit possible de CDiser dès 3 ans de contrat.

Point 10 : Tableau de suivi des avis du CT/CHSCT du 22 novembre 2022 (pour information).

Présentation du tableau par la Directrice des ressources humaines, Frédérique LECOCQ.

Des précisions sont apportées sur le tableau des sujets clos et non clos afin de pouvoir assurer un suivi jusqu'au terme des dossiers.

Point 11 : Programmation des travaux et chantiers du CSA en 2023 (pour information)

Suite à une question de l'Unsa-Ecologie, la Directrice des ressources humaines répond que ce tableau est bien ouvert et évolutif au cours de l'année.

L'Unsa-Ecologie intervient sur l'habillement et sur la modification de l'arrêté galonnage.

Sur ce dernier point, nous attendons un passage au Comité social d'administration pour émettre un avis depuis la dernière réunion du groupe de travail qui remonte quand même à 2021.... **Il s'agit aussi de respecter un engagement du Directeur général auprès des Chefs de Brigade et des Chefs d'unité territoriale...**

Sur l'habillement, nous demandons où en sont les marchés publics et quand les personnels seront destinataires du catalogue de commandes 2023 ? le Directeur général délégué ressources, Denis Charissous, nous explique que les marchés sont passés qu'il y a eu un rapprochement avec la Gendarmerie nationale qui n'a pas fonctionné compte tenu de la trop faible quantité de notre marché en gris, que nous avons participé au groupe de travail sur la constitution des cahiers des clauses techniques des effets et que le catalogue doit arriver prochainement.

Nous rectifions ces propos en précisant que nous n'avons jamais été conviés à quelque réunion que ce soit sur les nouveaux marchés d'effets d'habillement et que c'est la première fois que nous sommes confrontés à cette situation !! Nous avons pourtant insisté pour participer à l'amélioration des cahiers des clauses techniques justement pour éviter les écueils que nous rencontrons du fait de ceux qui ont été rédigés jusqu'alors. Nous constatons avec regret que les cahiers rédigés pour le marché qui va s'ouvrir sont aussi peu précis que les précédents et sont, en comparaison avec ceux rédigés par la Gendarmerie nationale, beaucoup trop vague, ce qui va obligatoirement prolonger les défauts auxquels nous sommes confrontés depuis des années !

Les Représentants des personnels n'ont pas plus été conviés à l'ouverture des plis des candidats pour sélectionner les effets, ce qui marque aussi une volonté de les écarter des consultations...

Enfin, nous revenons sur les effets fournis l'an dernier qui ne ressemblent à rien et surtout qui ne sont même pas conforme à l'instruction que le Directeur général a lui-même signé ! le Directeur général délégué ressources ne respecte pas les propres instructions du Directeur général ! En tout état de cause, l'Unsa-Ecologie demande que l'instruction qui va accompagner la commande 2023 exprime la nécessité de ne pas porter ces effets en mission.

Le Directeur général nous propose une réunion rapidement avec les responsables des marchés habillement. (Ndlr : celle-ci est fixée au 5 juillet, à 9h à St Benoist).

Une livraison est prévue pour début 2024....



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2023
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com

